



LOI TRAVAIL : NI amendable, NI négociable **RETRAIT !**

**TOI AUSSI
DEFEND TON AVENIR**
Viens battre le pavé
Contre la Loi Travail !

Jeudi 12 mai 2016

Moulins de 12h à 14h

Pique-nique tiré du sac
devant la permanence de
Guy Chambefort

Chalon-sur-Saône

15h devant la maison des
syndicats

MAIS LA LOI TRAVAIL QU'EST CE QUE C'EST ?



Augmentation du temps de travail jusqu'à
46 h voire 60h
sans augmentation de salaire.



Par simple accord on peut passer
de 10h à 12h
de travail maximum par jour.



Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de
difficultés économiques



La durée maximale de travail de nuit
augmentée



Moins d'indemnités
pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s



La durée du congé en cas de décès d'un proche
n'est plus garantie par la loi



Des changements de dates
de congés payés rendus possibles
au dernier moment



Les 11 heures de repos obligatoires
par tranche de 24 heures
peuvent être fractionnées



En cas de licenciement illégal,
l'indemnité prud'homale est
plafonnée à 15 mois de salaire



Une mesure peut être imposée par référendum
contre l'avis
de 70% des syndicats

Les organisations syndicales appellent jeudi 12 mai à une
journée de grève, manifestations, d'initiatives et
d'interpellations des parlementaires.